

ACTION URGENTE

TURQUIE. IL FAUT ENQUÊTER SUR LE SORT DE DEUX HOMMES DISPARUS

Gökhan Türkmen et Mustafa Yılmaz ont disparu depuis les 7 et 19 février respectivement et on craint qu'ils aient été enlevés et soumis à une disparition forcée. Les autorités ont jusqu'ici nié les détenir. Le 29 juillet, les autorités ont indiqué que quatre hommes qui avaient disparu à peu près au même moment que Gökhan Türkmen et Mustafa Yılmaz se trouvaient en détention à la section antiterroriste du siège de la police à Ankara. Les autorités doivent mener sans délai une enquête pour déterminer où se trouvent Gökhan Türkmen et Mustafa Yılmaz et en informer leurs familles de toute urgence.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Mr Abdülhamit Gül
Ministre de la Justice
Adalet Bakanlığı
06650 Ankara, Turquie
Twitter : @abdulhamitgul
Fax : +90 312 417 71 13
Courriel : info@adalet.gov.tr

Monsieur le Ministre,

*Je vous écris à propos de la disparition forcée présumée de **Gökhan Türkmen** le 7 février 2019 à Antalya et de **Mustafa Yılmaz** le 19 février 2019 à Ankara. Leurs familles n'ont pas eu de nouvelles d'eux depuis, malgré tous leurs efforts et appels aux autorités. Les inquiétudes quant à leur bien-être ont été renforcées par l'annonce le 29 juillet de la détention à la section antiterroriste du siège de la police à Ankara de quatre autres hommes qui avaient disparu à peu près au même moment.*

Les proches des deux hommes ont réuni des éléments irréfutables sur l'enlèvement présumé des deux hommes.

Je vous demande instamment de veiller à ce qu'une enquête indépendante et impartiale soit menée sans délai afin de déterminer le sort réservé à Mustafa Yılmaz et Gökhan Türkmen et le lieu où ils se trouvent, ainsi que sur les circonstances de leur disparition, afin de traduire en justice les responsables présumés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

COMPLEMENT D'INFORMATION

Mustafa Yılmaz est un kinésithérapeute qui avait été renvoyé par décret exécutif après la tentative de coup d'État de 2016. Il avait été placé en détention en octobre 2018, poursuivi en justice et déclaré coupable d'« appartenance à une organisation terroriste armée » le 8 janvier 2019. Après avoir été libéré de prison dans l'attente de son appel, Mustafa Yılmaz avait repris ses activités de kinésithérapeute. Le 19 février, il a quitté son domicile à Ankara pour se rendre au travail et n'a pas été vu depuis. Les efforts de son épouse en vue de déterminer le lieu où il se trouve ont jusque-là été vains, en dépit des nombreuses informations réunies, y compris des images de vidéosurveillance montrant des personnes non identifiées frappant Mustafa Yılmaz, lui mettant un sac blanc sur la tête et l'emmenant contre sa volonté, visiblement dans un véhicule de marque Volkswagen Transporter.

Gökhan Türkmen est également un fonctionnaire qui a été renvoyé au titre des pouvoirs octroyés dans le cadre de l'état d'urgence à la suite de la tentative de coup d'État de 2016. Il était expert au ministère de l'Agriculture et du Développement rural. En août 2016, des policiers armés ont perquisitionné le domicile de Gökhan Türkmen dans le cadre d'une enquête dont il faisait l'objet pour des accusations de « création et gestion d'une organisation terroriste armée ». Gökhan Türkmen, qui n'était pas chez lui au moment de la perquisition, ne s'est pas rendu aux autorités. Lorsqu'il a disparu, il vivait dans la clandestinité depuis trois ans et n'était que rarement en contact avec ses parents. Sa mère l'a vu pour la dernière fois dans le département d'Antalya, dans le sud de la Turquie, le 7 février 2019, lorsqu'il a emprunté un scooter et indiqué qu'il reviendrait. Le lendemain, son père a trouvé le scooter garé dans une rue des alentours. Il a signalé la disparition de son fils le 12 février.

Les autorités ont annoncé le 29 juillet que quatre autres hommes, Salim Zeybek, Yasin Ugan, Özgür Kaya et Erkan Irmak, qui avaient également disparu en février 2019 à Istanbul, Ankara et Edirne, étaient détenus à la section antiterroriste du siège de la police à Ankara. Ils n'ont pu voir leurs épouses que très brièvement en présence de policiers et ont été privés illégalement de leur droit de consulter un avocat. D'après leurs proches, ils sont amaigris, très pâles et nerveux. Ils n'auraient pas révélé ce qui leur est arrivé au cours des près de six mois pendant lesquels ils ont disparu. Le 10 août 2019, après 12 jours en garde à vue, les quatre hommes ont été placés en détention provisoire. Les raisons de leur détention restent inconnues à ce jour.

L'histoire de la Turquie est déjà entachée par les centaines d'affaires de disparitions forcées des années 1980 et 1990. Ces dernières années, les cas de disparitions forcées ont été plus rares, bien que Human Rights Watch ait recueilli des informations sur les cas d'au moins quatre hommes en 2017.

Les victimes de disparitions forcées sont des personnes qui ont disparu des suites d'une arrestation, d'une détention, d'un enlèvement ou de toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État. Les disparitions sont parfois imputables à des acteurs armés non étatiques, tels que des groupes d'opposition armés. Ces actes constituent systématiquement un crime au regard du droit international. Bien que la Turquie ne soit pas partie à la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le pays est tenu de respecter l'interdiction des disparitions forcées prévue par le droit international coutumier et d'autres traités relatifs aux droits humains auxquels il est partie, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et la Convention européenne des droits de l'homme.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, turc.

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 24 septembre 2019

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

NOM ET PRONOM À UTILISER : Mustafa Yılmaz (il) et Gökhan Türkmen (il).